

Pour recevoir gratuitement tous les mois la Lettre de la Direction générale des entreprises : www.industrie.gouv.fr/abonnementlettre

Luc Rousseau
Directeur général
de la Direction générale
des entreprises



Ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur général des mines, Luc Rousseau était jusqu'alors conseiller pour l'industrie, la recherche scientifique et la société de l'information au Cabinet du Premier ministre. Il avait occupé auparavant différentes fonctions dans l'industrie et l'administration ; il a été notamment Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) d'Ile de France.

Pour consulter les missions de la Direction générale des entreprises (DGE) : www.industrie.gouv.fr

Vous recevez aujourd'hui le premier numéro de la Lettre de la Direction générale des entreprises (DGE). Au sein du ministère de l'industrie, cette nouvelle direction est chargée des missions précédemment confiées à la Direction générale de l'industrie, des technologies de l'information et des postes (DiGITIP) et à la Direction à l'action régionale et de la petite et moyenne industrie (DARPMI), y compris dans les régions par l'intermédiaire des DRIRE.

Notre rôle est de créer un environnement favorable au développement de l'industrie. Nous sommes donc au service des entreprises et de l'ensemble des acteurs industriels.

Je souhaite que cette Lettre contribue à mieux vous faire connaître les actions de notre Direction et les services qu'elle peut vous rendre. Elle évoluera en fonction de vos attentes. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.

Luc Rousseau
Directeur général

EN BREF

Environnement à Mulhouse en avril

La CCI Sud Alsace Mulhouse organise les 13 et 14 avril 2005 le salon EcoRhena, rencontres transfrontalières de technologies pour l'environnement. EcoRhena réunira 130 entreprises du grand Est de la France et des régions limitrophes allemandes et suisses.

- > www.mulhouse.cci.fr/sudalsa/num139/rubrique/dossier/
- > claire.marois@industrie.gouv.fr

Doublement de la part en volume du crédit d'impôt collection pour le textile-habillement-cuir

Les entreprises des secteurs textile-habillement-cuir pourront bénéficier d'un crédit d'impôt à hauteur de 10 % des dépenses de création et de design de leurs collections engagées en 2005, contre 5 % actuellement. Ce crédit d'impôt reste plafonné à 100 000 euros sur trois ans.

Cette mesure annoncée par Hervé Gaymard le 20 janvier sera soumise au Parlement avant la fin de l'année.

- > www.minefi.gouv.fr/presse/communiques/

c0501201.htm

- > philippe.fertier-pottier@industrie.gouv.fr

Oséo au service des PME

Né du rapprochement de l'Anvar, de la BDPME et de sa filiale Sofaris, et de l'Agence des PME, le groupe Oséo a été officiellement présenté le 17 janvier. Il accompagnera les PME aux différentes phases de leur développement en s'adaptant particulièrement aux besoins des jeunes entreprises innovantes.

- > www.oseo.fr
- > vincent.fert@industrie.gouv.fr

Internet plus sûr

À l'occasion de la journée européenne pour un internet plus sûr, le 8 février, l'AFA (Association des fournisseurs d'accès et de services internet), avec le soutien de la Commission européenne et le parrainage de Patrick Devedjian, a donné le coup d'envoi d'une campagne de sensibilisation.

L'AFA (www.afa-france.com) vient de lancer le label « Net+Sûr ».

- > www.telecom.gouv.fr/programmes/siap/siap.htm
- > patrick.schouller@industrie.gouv.fr

EN BREF

Télévision haute définition (TVHD)

« L'arrivée de la TVHD en France, opportunités économiques pour les acteurs et scénarios d'introduction », ce rapport interministériel remis à Patrick Devedjian le 14 janvier souligne les opportunités de la haute définition pour l'industrie nationale.

Il propose plusieurs scénarios d'introduction via le câble, le satellite, la TNT ou l'ADSL.

> www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/dossiers/ntic/sb_ntic.htm

> ludovic.berthelot@industrie.gouv.fr

Aménagement numérique du territoire

La circulaire interministérielle du 24 janvier précise les conditions dans lesquelles les collectivités territoriales peuvent établir et exploiter des réseaux de télécommunications. Cette possibilité leur a été ouverte par la loi sur la confiance en l'économie numérique de juin 2004.

> www.telecom.gouv.fr/reglementation/circ1425.pdf

> thierry.leplat@industrie.gouv.fr

Vers un étiquetage harmonisé en Europe ?

La Commission européenne envisage d'unifier la réglementation de l'étiquetage des produits emballés, en l'alignant sur les normes formulées par l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML). Elle a lancé une consultation en ligne jusqu'au 15 mars.

> http://europa.eu.int/comm/enterprise/prepack/index_en.htm

> regine.bloch@industrie.gouv.fr

Nanotechnologies franco-japonaises

Les premières rencontres franco-japonaises dans le domaine des nanotechnologies ont lieu à l'occasion du salon international Nanotech 2005 à Tokyo, du 21 au 25 février. La Direction générale des entreprises participe à cette manifestation coorganisée par Ubifrance et l'Agence française des investissements internationaux, en coordination avec l'Ambassade de France.

> www.industrie.gouv.fr/agora/manif/sa_coll_11_2004.htm

> christian.vicenty@industrie.gouv.fr et gilles.le-marais@industrie.gouv.fr

Chaque CPDE a son pendant technologique avec au moins un centre technique industriel (CTI)

Secteur	CPDE	CTI
Ameublement	CODIFA www.ameublement.com	CTBA www.ctba.fr et CETIM www.cetim.fr
Horlogerie - bijouterie joaillerie - orfèvrerie	CPDHBJO www.cpdhbjo.com	CETEHOR
Habillement	DÉFI modfrance@defimodfrance.com	IFTH www.ifth.org et CTTN www.cttn-iren.fr
Cuir - chaussure - maroquinerie	CIDIC www.cidic.com.fr	CTC www.ctc.fr

LE DOSSIER

Les comités professionnels de développement économique (CPDE)

par Evelyne Elary et Marie-Louise Morvan, Direction générale des entreprises

Études prospectives, innovation, création, développement international, promotion, formation : tels sont les grands axes de la mission de service public des CPDE. Chacun de ces organismes est consacré à une filière professionnelle qui le finance par une taxe affectée. Leur tutelle est assurée par la Direction générale des entreprises.



Les CPDE, régis par la loi du 22 juin 1978, exercent des missions de service public au titre desquelles ils perçoivent des ressources publiques. Ces ressources étaient par le passé des taxes parafiscales ; depuis le 1^{er} janvier 2005, ce sont des taxes affectées votées par le Parlement. Ce mode de financement public constitue un outil de politique industrielle au service de la compétitivité de ces secteurs.

Le sigle CPDE est peu connu. Pourtant, les comités professionnels de développement économique jouent un rôle important au service de certaines filières industrielles. Ces organismes mènent des actions d'intérêt général en faveur du développement des entreprises, de la diffusion de l'innovation ou de l'adaptation aux marchés. Très large, leur vocation complète celle des centres techniques industriels (CTI).

Quatre CPDE ont été créés sur demande des industriels dans les domaines de l'ameublement (CODIFA), de l'horlogerie, bijouterie, joaillerie et orfèvrerie (CPDHBJO), de l'habillement (DÉFI), et du cuir (CIDIC). Les choix stratégiques sont définis par les CPDE en lien étroit avec les professions.

Les quatre secteurs économiques qui bénéficient d'un financement par taxe affectée représentent près de 230 000 emplois, au sein de 32 000 entreprises réalisant un chiffre d'affaires de 25 milliards d'euros.

Essentiellement composées de PME, ces industries de main d'œuvre sont particulièrement sensibles à la concurrence des pays à bas salaires, et notamment de la Chine.

Plus que la technologie, la qualité, une création constamment renouvelée et leur tradition de savoir-faire sont leurs principaux atouts.

Les missions des CPDE, définies par la loi du 22 juin 1978, modifiée en 2004¹, s'articulent autour de six grands axes :

Études prospectives et stratégiques.

Les CPDE éclairent les entreprises sur l'évolution de leurs marchés et sur les stratégies à développer. Le CIDIC finance ainsi un observatoire de la chaussure qui analyse en permanence les goûts du public. Le CODIFA propose aux entreprises des outils extrêmement fins pour approcher les marchés du meuble en France et en Europe (www.ipea.fr).

Développement technique et innovation.

Le DÉFI a lancé en 2004 une vaste campagne nationale de mensurations (www.ifth.org/mensuration). Conduite par l'IFTH et portant au total sur 12 000 personnes, elle permettra de réajuster les tailles des vêtements et sera utile, au-delà des métiers de l'habillement, aux secteurs de l'ameublement et des transports.

Le CIDIC finance des actions concernant l'amélioration de la qualité des cuirs. Dans le meuble, l'action Écoplairé soutenue par le CODIFA a réuni fabricants et distributeurs des Pays-de-la-Loire pour réfléchir à l'éco-conception des produits.

Création.

Presque tous les CPDE aident les jeunes créateurs. Le CPDHBJO (www.cpdhbjo.com) et le CIDIC (www.b2styles.com) éditent des cahiers de tendances utilisés par les entreprises. Avec la Haute couture française et italienne, le DÉFI engage une action pour lutter contre la contrefaçon sur l'un de ses marchés cibles, les États-Unis.

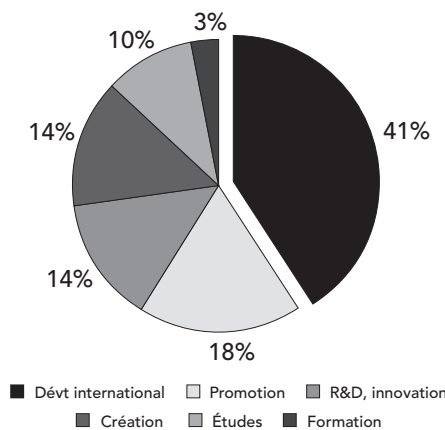
Développement international.

Le DÉFI investit sur le marché américain par la création de salons et de manifestations ciblées avec des grands magasins comme Lingerie Americas, The Train ou Sak's. Les CPDE financent la venue de visiteurs étrangers (prescripteurs et acheteurs) à des manifestations en France : c'est le cas du CODIFA (www.gemfrenchfurn.com) pour le salon de l'ameublement à Paris et du DÉFI pour les défilés de Haute couture et de prêt à porter des couturiers.

Promotion.

Le CPDHBJO organise de manière régulière des campagnes de promotion collective sur les bijoux à travers les médias. Le CODIFA

Répartition des actions des CPDE et CT financés par taxe en 2003



permet aux enfants de découvrir l'univers du meuble par des animations dans les écoles primaires (www.mobidecouverte.com).

Formation.

Quatre centres de formation et d'apprentissage aux métiers de l'ameublement sont en partie financés par le CODIFA. Le DÉFI soutient plusieurs écoles comme Mode Spé ou l'ESIV.

Contacts

➤ evelyne.elary@industrie.gouv.fr et marie-louise.morvan@industrie.gouv.fr

¹ <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/Ajour?nor=&num=78-654&ind=1&laPage=1&demande=ajour>

Le choix d'une profession : financer son développement

Entretien avec Patrice Besnard, délégué général de la Chambre française d'horlogerie et de micromécanique (CFHM)

Les professions de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie, distributeurs compris, acceptent volontiers la taxe destinée à financer leur Comité professionnel de développement : c'est le gage d'une mutualisation de travaux indispensables, mais hors de portée de la plupart des entreprises du secteur.



Quelle est selon vous la mission la plus importante d'un CPDE ?

Dans le cas du Comité professionnel de développement de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie (CPDHBJO), c'est évidemment la promotion. Il faut aider les industriels français à exporter et leur assurer une base solide en France même. D'ailleurs, comme la taxe qui finance le Comité est assise sur les ventes, plus on vend, plus le produit de la taxe augmente et plus on a de moyens d'action ! L'action du CPDHBJO est très appréciée aussi en matière de création. Il aide à rechercher de nouveaux designs. Dans un secteur aussi lié à la mode, les coûts de développement de nouvelles lignes sont faramineux, d'autant plus qu'il faut se renouveler beaucoup et souvent pour lutter contre la contrefaçon.

Quel est le rôle du CPDHBJO en matière d'innovation et de prospective ?

L'innovation technique relève plutôt du Centre technique de l'horlogerie et de la bijouterie, le CETEHOR, qui doit essayer de flairer ce qui se passe dans le monde : nouveaux produits, nouveaux procédés... Le CPDHBJO jouera alors un rôle de relais de communication. Quant à la réflexion prospective, le CPDHBJO y participe au même titre que le CETEHOR et les fédérations professionnelles. Cette réflexion est nécessairement tripartite, car pour concevoir la montre de 2010, il faut réunir la technique, les marchés et la capacité de réalisation des entreprises.

Le financement du CPDHBJO par une taxe est-il bien accepté par les entreprises ?

Bien avant la création des Comités professionnels de développement économique dans leur forme actuelle, dès le début des années 1960, la profession horlogère avait elle-même réclamé la création d'un organisme de promotion collective financé par une taxe parafiscale. Elle a plus tard été rejointe par les bijoutiers. Dans une industrie composée de PME/PMI, il est indispensable de mutualiser les moyens. Individuellement, les entreprises n'ont pas la capacité de lancer de grandes actions de R&D ou de promotion, surtout à l'exportation. La taxe parafiscale vient d'être remplacée par une taxe affectée. Avant cette transformation, les chambres syndicales ont été expressément consultées. Elles ont unanimement demandé le maintien du CPDHBJO.

Cette démarche de mutualisation est-elle efficace ?

Si vous regardez l'évolution de l'horlogerie dans le monde, vous voyez que certains grands pays producteurs des années 1960, comme la Grande-Bretagne ou les États-Unis, n'ont pratiquement plus d'industrie horlogère. La France est l'un des rares pays où l'on fabrique encore toutes les composantes du produit fini. Cela tient au fait que les professionnels ont su se remettre en cause et agir collectivement – même s'il y a eu parfois des échecs. Proportionnellement, la baisse des effectifs de l'horlogerie a été bien moins forte en France qu'en Suisse. La France a vu se développer des marques horlogères nouvelles comme Herbelin ou Péquignet, et des fabricants de composants (bracelets, couronnes, boîtes de montres...)

Pourquoi les distributeurs sont-ils représentés au sein du CPDHBJO ?

Ils y sont plus que représentés : le CPDHBJO est le seul comité professionnel de développement dont le conseil d'administration soit composé à parité de représentants des fabricants et des distributeurs. Il en a toujours été ainsi.

Aujourd'hui, c'est d'autant plus justifié que la distinction traditionnelle entre les activités de fabrication, d'importation et de distribution s'estompe. Les fabricants utilisent des composants importés, ils délocalisent certaines activités, des producteurs ouvrent des boutiques à Paris pour des raisons d'image, certains distributeurs proposent des lignes de bijoux à leur marque, etc. Dans nos métiers, la grande distribution ne représente qu'une part minoritaire du marché, détenu à plus de 60 % par les boutiques. Cela contribue sans doute à légitimer la présence des distributeurs au CPDHBJO.

Comment s'effectue la répartition des budgets ?

La répartition du produit de la taxe entre le CPDHBJO et le CETEHOR est fixée par la loi ; il est réparti entre les deux organismes à raison de 75 % et 25 %. Quant aux dépenses du Comité, puisque les moyens sont limités, on s'efforce de trouver un dénominateur commun, tout en sachant que des arbitrages sont indispensables. Il est vrai qu'une grande action de communication comme la récente campagne collective en faveur du bijou mobilise une fraction importante des ressources. Elle répondait à un besoin critique, la nécessité de stimuler le marché français. Il est arrivé que la priorité du moment soit de renforcer les stands de l'horlogerie française à la foire de Bâle, et cela a été fait aussi.

RÉSEAUX ET APPELS A PROJETS

Véhicule propre et économe (VPE)

Le Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (Predit) a lancé un appel à propositions, avec trois objectifs : réduction des émissions de gaz à effet de serre et des émissions de polluants gazeux et particulaires, réduction des émissions sonores, réduction de la consommation de carburants. Date de clôture : 1^{er} avril 2005.

Cet appel s'inscrit dans le cadre du Plan VPE annoncé par le Premier ministre en septembre 2003.

> www.predit.prd.fr et www.industrie.gouv.fr/pratique/aide/appel/preditvp.html
> emmanuel.clause@industrie.gouv.fr

Celtic : solutions de télécommunications

Le « cluster » Celtic du programme Eureka vise à renforcer la compétitivité de l'Europe dans les télécommunications. Il favorise l'émergence de projets coopératifs entre les acteurs européens du secteur, permettant une approche intégrée des systèmes de télécommunications. Les priorités thématiques du « cluster » sont déclinées dans le « livre violet » (téléchargement : www.celticinitiative.org/Documents/CELTIC-PurpleBook-V2.pdf).

Son 3^{ème} appel est ouvert jusqu'au 22 avril 2005 (date limite de remise des avant-projets).

> www.celtic-initiative.org
> olivier.corolleur@industrie.gouv.fr

Pôles de compétitivité

Rappel : l'appel à projets (voir la Lettre de la DiGITIP, janvier 2005) est ouvert jusqu'au 28 février.

> www.competitivite.gouv.fr
> ivan.faucheux@industrie.gouv.fr et michel.ferrandery@industrie.gouv.fr

e-TEN (télécommunications en Europe)

Le nouvel appel à propositions e-TEN 2005 est ouvert jusqu'au 10 mai. Une journée nationale d'information sur le programme est organisée à Paris au ministère le 22 février ; elle sera suivie de journées multinationales le 24 février à Lille avec la Belgique et le Royaume-Uni et le 3 mars à Metz avec le Luxembourg et l'Allemagne.

> www.telecom.gouv.fr/eten
> patrick.schouller@industrie.gouv.fr

EN BREF

L'industrie au Salon de l'étudiant

Le ministère de l'industrie sera présent au Salon de l'étudiant organisé à Paris Expo, Porte de Versailles, du 17 au 20 mars, dans le cadre de la campagne en cours sur l'attractivité des métiers de l'industrie. Le 19 mars, Patrick Devedjian remettra les prix du jeu « Mon aventure commence », auquel plus de 5 000 jeunes ont déjà participé de façon individuelle. Les classes pourront participer à ce jeu jusqu'au 8 avril.

> www.industrie-jeunes.fr
> marie-odile.dekoker@industrie.gouv.fr et jean-marc.cholet@industrie.gouv.fr

Sciences du vivant en avril à Lyon

Le forum biennal BioVision, rendez-vous international des sciences du vivant, se déroulera à Lyon du 11 au 15 avril. Une rencontre d'affaires, BioSquare, est organisée à partir du 13 avril pour les industriels des biotechnologies.

> www.biovision.org et www.industrie.gouv.fr/agora/manif/sa_autr_01_2005.htm
> marianne.faucheux@industrie.gouv.fr

Loi postale

Le projet de loi de régulation des activités postales a été adopté par l'Assemblée nationale en première lecture le 20 janvier. Il sera présenté au Sénat les 8 et 9 mars.

> www.assemblee-nationale.fr/12/ta/ta0373-1.pdf et www.assemblee-nationale.fr/12/ta/ta0373-2.pdf
> guillaume.lacroix@industrie.gouv.fr

« Pour une nouvelle politique industrielle »

Rendu public le 17 janvier, le rapport remis par Jean-Louis Beffa au Président de la République propose plusieurs programmes mobilisateurs sur l'innovation (PMI).

M. Beffa remettra avant le 15 mars un rapport de préfiguration de l'Agence pour l'innovation industrielle. Dotée de 2 milliards d'euros de crédits publics sur trois ans, l'Agence lancera dès 2005 ses premiers programmes sélectionnés et financés à parité avec les acteurs privés.

> www.rapport-jeanlouisbeffa.com
> gregoire.postel-vinay@industrie.gouv.fr

NOS PUBLICATIONS

L'emploi des femmes dans l'industrie

En 2003, l'industrie française employait 1,2 million de femmes, soit 28 % de ses effectifs. Elles sont majoritaires dans l'habillement-cuir et dans la pharmacie-parfumerie ; dans ce dernier secteur, près de la moitié des cadres sont des femmes. Les salaires des femmes restent inférieurs de 21 % à ceux des hommes.

Avec ce numéro, le 4 Pages des statistiques industrielles fête sa 200^e parution !

> www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/4pages/pdf/4p200.pdf
> elisabeth.rignols@industrie.gouv.fr

6^e Tableau de bord du commerce électronique

Le commerce électronique grand public gagne des clients. On compte 700 millions d'internautes dans le monde et 24 millions en France en 2004. Les échanges inter-entreprises représentent encore plus de 90 % du commerce électronique total.

> www.men.minefi.gouv.fr/webmen/themes/eco/tab.html
> mathieu.weil@industrie.gouv.fr,
> martine.dayan@industrie.gouv.fr et raymond.heizmann@industrie.gouv.fr

Tableau de bord de l'emploi industriel

Le nouveau tableau de bord trimestriel

réalisé par le Sessi illustre l'évolution de l'emploi dans l'industrie et les secteurs industriels.

> www.industrie.gouv.fr/portail/une/index_publi21012005b.html
> elisabeth.rignols@industrie.gouv.fr

L'utilisation des TIC dans les entreprises – L'industrie et les services plus « branchés » que le commerce

Les entreprises de l'industrie, des services ou du commerce disposent presque toutes d'un accès internet ; 38 % ont un réseau intranet, 38 % un progiciel de gestion intégrée (ERP), 39 % un site web. Une entreprise sur trois achète via internet.

4 Pages des statistiques industrielles, n°201
> www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/4pages/pdf/4p201.pdf
> raymond.heizmann@industrie.gouv.fr

Contrôle des précurseurs de drogues

La Mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques (MNCPC) constituée au sein de la Direction générale des entreprises encadre le commerce légal des produits chimiques susceptibles de servir à fabriquer des drogues. La Lettre de la MNCPC n°2 contient un dossier sur Europol et les précurseurs de drogues.

> www.industrie.gouv.fr/pratique/mncpc/
> jean-michel.manzoni@industrie.gouv.fr

